

COMPTE RENDU

Conseil Municipal de LANGEAC

Séance du 05 Octobre 2018 à 20h00

Le Conseil municipal suite à la convocation de Madame le Maire en date du 28 Septembre 2018 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Thérèse ROUBAUD, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

Présents : ROUBAUD Marie-Thérèse, TORRENT Joseph, GAILLARD Valérie, FARIGOULE Chantal, MONTEIL Olivier, VALENTIN Sandrine, DESSALLES Stéphane, PAILHES Christian, PRIVAT Chantal, BONNAFOUX Denis, CROUZET Elisabeth, PULVERIC Maria, KLATA Bernadette, CLAUZIER Emmanuel, NICOUX Christian, GUITTARD Georges.

Représentés :

BRUNEL Jean-Pierre par Joseph TORRENT
BEAUD Gérard par Christian NICOUX

Absents : BRONCHY Didier, TORRENT Jacqueline MATHIEU Anne-Lise, TORRENT-PAILHES Françoise, ARNOULT Laurent, CHANY Rémi, MASSEBOEUF Franck, MASSEBEUF, Claude, CHASTANG Yves.

Assistait à la réunion :

Fabrice PESTRE, Directeur Général des Services.

Désignation d'une secrétaire de séance : Madame Valérie GAILLARD

OUVERTURE DE LA SEANCE par la Présidente Madame ROUBAUD Marie-Thérèse, Maire, à 20 h 08

L'ordre du jour était le suivant

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance précédente

FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE

- 2 – Proposition du rapport annuel du délégataire 2017 – Eau Potable
- 3 – Proposition du rapport annuel du délégataire 2017 – Assainissement
- 4 – Proposition sur le tableau des effectifs
- 4 Bis – Tableau des effectifs
- 5 – Proposition de recrutements de contractuels
- 6 – Proposition de convention de participation prévoyance
- 6 Bis – Proposition taxes foncières des sections
- 7 - Proposition de convention de mise à disposition de personnel CRHA
 - Convention
- 8 – Projet de ferme solaire

- 9 – Proposition d'un bail emphytéotique avec la Communauté de
Communes des Rives du Haut-Allier
10 - Info du Maire

TRAVAUX – URBANISME

- 11 – Projet de création d'un lieu de baignade et pôle de loisirs à
Langeac
- Etude de faisabilité
12 – Proposition de déclassement du domaine public à Chambaret
13 - Proposition de régularisation foncière Val Fleuri – OPAC
14 – Proposition de cession de terrain à Mr et Mme PALMIER
15 – Proposition d'acquisition de terrain Impasse Danton

1 – Approbation du procès- verbal de la séance précédente

Présents : ROUBAUD Marie-Thérèse, TORRENT Joseph, GAILLARD Valérie,
FARIGOULE Chantal, MONTEIL Olivier, VALENTIN Sandrine, DESSALLES Stéphane,
PAILHES Christian, PRIVAT Chantal, BONNAFOUX Denis, CROUZET Elisabeth,
PULVERIC Maria, KLATA Bernadette, CLAUZIER Emmanuel, NICOUX Christian,
GUITTARD Georges.

Représentés :

BRUNEL Jean-Pierre par Joseph TORRENT
BEAUD Gérard par Christian NICOUX

Absents : BRONCHY Didier, TORRENT Jacqueline MATHIEU Anne-Lise, TORRENT-
PAILHES Françoise, ARNOULT Laurent, CHANY Rémi, MASSEBOEUF Franck,
MASSEBEUF, Claude, CHASTANG Yves.

Présentation par Valérie GAILLARD, Adjointe
Le Conseil Municipal :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 Juin 2018

Vote : Pour : 18

2 – Rapport annuel du délégataire 2017 – Eau potable

Présents : ROUBAUD Marie-Thérèse, TORRENT Joseph, GAILLARD Valérie,
FARIGOULE Chantal, MONTEIL Olivier, VALENTIN Sandrine, DESSALLES Stéphane,
PAILHES Christian, PRIVAT Chantal, BONNAFOUX Denis, CROUZET Elisabeth,
PULVERIC Maria, KLATA Bernadette, CLAUZIER Emmanuel, NICOUX Christian,
GUITTARD Georges.

Représentés :

BRUNEL Jean-Pierre par Joseph TORRENT
BEAUD Gérard par Christian NICOUX

Absents : BRONCHY Didier, TORRENT Jacqueline MATHIEU Anne-Lise,
TORRENT-PAILHES Françoise, ARNOULT Laurent, CHANY Rémi, MASSEBOEUF
Franck, MASSEBEUF, Claude, CHASTANG Yves.

Présentation par Marie-Thérèse ROUBAUD, Maire

Le Conseil Municipal a pris connaissance de ce rapport sur l'eau comprenant :

- Les chiffres clés et faits marquants ;
- Les moyens mobilisés ;
- Le patrimoine du service ;
- La performance et l'efficacité opérationnelle ;
- La qualité de l'eau produite et distribuée ;
- Les services aux clients ;
- La protection des ressources en eau ;
- L'énergie ;
- La valorisation des déchets liés au service ;
- Le prix du service de l'eau ;
- L'accès aux services essentiels ;
- La formation et la sécurité des personnes ;
- L'empreinte environnementale du service
- Les relations avec les parties prenantes
- Le compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)
- Les investissements et le renouvellement
- Les engagements à incidence financière
- Données détaillées

Ce rapport n'a pas fait objet d'observations particulières

Ce rapport n'a donné lieu ni à délibération ni à vote.

3- Rapport annuel du délégataire 2017 - Assainissement

Présents : ROUBAUD Marie-Thérèse, TORRENT Joseph, GAILLARD Valérie,
FARIGOULE Chantal, MONTEIL Olivier, VALENTIN Sandrine, DESSALLES Stéphane,
PAILHES Christian, PRIVAT Chantal, BONNAFOUX Denis, CROUZET Elisabeth,
PULVERIC Maria, KLATA Bernadette, CLAUZIER Emmanuel, NICOUX Christian,
GUITTARD Georges.

Représentés :

BRUNEL Jean-Pierre par Joseph TORRENT
BEAUD Gérard par Christian NICOUX

Absents : BRONCHY Didier, TORRENT Jacqueline MATHIEU Anne-Lise, TORRENT-
PAILHES Françoise, ARNOULT Laurent, CHANY Rémi, MASSEBOEUF Franck,
MASSEBEUF, Claude, CHASTANG Yves.

Le Conseil Municipal a pris connaissance de ce rapport sur l'eau dont le sommaire est le suivant:

1. L'ESSENTIEL DE L'ANNEE
 - 1.1. Un dispositif à votre service
 - 1.2. Présentation du Contrat
 - 1.3. Les chiffres clés
 - 1.4. L'essentiel de l'année 2017
 - 1.5. Les indicateurs réglementaires 2017
 - 1.6. Autres chiffres clés de l'année 2017
 - 1.7. Le prix du service public de l'assainissement

2. LES CLIENTS DE VOTRE SERVICE ET LEUR CONSOMMATION
 - 2.1. Les abonnés du service et l'assiette de la redevance
 - 2.2. La satisfaction des clients
 - 2.3. Données économiques

3. LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE
 - 3.1. L'inventaire des installations et des réseaux
 - 3.2. Les indicateurs de suivi du patrimoine
 - 3.3. Gestion du patrimoine

4. LA PERFORMANCE ET L'EFFICACITE OPERATIONNELLE POUR VOTRE SERVICE
 - 4.1. La maintenance du patrimoine
 - 4.2. L'efficacité de la collecte
 - 4.3. L'efficacité du traitement
 - 4.4. L'efficacité environnementale

5. LE RAPPORT FINANCIER DU SERVICE
 - 5.1. Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)
 - 5.2. Situation des biens
 - 5.3. Les investissements et le renouvellement
 - 5.4. Les engagements à incidence financière

6. ANNEXES
 - 6.1. La facture 120m3
 - 6.2. Le bilan de conformité détaillé par usine
 - 6.3. Le bilan énergétique du patrimoine
 - 6.4. Annexes financières
 - 6.5. Reconnaissance et certification de service
 - 6.6. Actualité réglementaire 2017
 - 6.7. Glossaire
 - 6.8. Attestations d'assurances

Ce rapport n'a pas fait objet d'observations particulières

Ce rapport n'a donné lieu ni à délibération ni à vote.

4- Tableau des Effectifs

Présents : ROUBAUD Marie-Thérèse, TORRENT Joseph, GAILLARD Valérie, FARIGOULE Chantal, MONTEIL Olivier, VALENTIN Sandrine, DESSALLES Stéphane, PAILHES Christian, PRIVAT Chantal, BONNAFOUX Denis, CROUZET Elisabeth, PULVERIC Maria, KLATA Bernadette, CLAUZIER Emmanuel, NICOUX Christian, GUITTARD Georges.

Représentés :

BRUNEL Jean-Pierre par Joseph TORRENT
BEAUD Gérard par Christian NICOUX

Absents : BRONCHY Didier, TORRENT Jacqueline MATHIEU Anne-Lise, TORRENT-PAILHES Françoise, ARNOULT Laurent, CHANY Rémi, MASSEBOEUF Franck, MASSEBEUF, Claude, CHASTANG Yves.

Présentation par Fabrice PESTRE, Directeur Général des Services
Le Conseil Municipal :

APPROUVE l'état des emplois communaux.

DIT que les crédits nécessaires correspondant aux emplois existants ou créés sont inscrits au chapitre 012-charges du personnel du budget de l'exercice.

PREND ACTE que les nominations d'agents aux emplois et grades relèvent de la compétence du Maire.

Vote : Pour : 18

5- Recrutements de contractuels

Présents : ROUBAUD Marie-Thérèse, TORRENT Joseph, GAILLARD Valérie, FARIGOULE Chantal, MONTEIL Olivier, VALENTIN Sandrine, DESSALLES Stéphane, PAILHES Christian, PRIVAT Chantal, BONNAFOUX Denis, CROUZET Elisabeth, PULVERIC Maria, KLATA Bernadette, CLAUZIER Emmanuel, NICOUX Christian, GUITTARD Georges.

Représentés :

BRUNEL Jean-Pierre par Joseph TORRENT
BEAUD Gérard par Christian NICOUX

Absents : BRONCHY Didier, TORRENT Jacqueline MATHIEU Anne-Lise, TORRENT-PAILHES Françoise, ARNOULT Laurent, CHANY Rémi, MASSEBOEUF Franck, MASSEBEUF, Claude, CHASTANG Yves.

Présentation par Marie-Thérèse ROUBAUD, Maire
Le Conseil Municipal :

DECIDE la création d'un emploi de Responsable Pôle Qualité de la Ville à temps complet pour une durée de 3 ans. Cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel pour les besoins du service compte tenu de la difficulté de pourvoir cet emploi par voie statutaire. Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie A, par référence au grade d'Ingénieur Territorial.

DECIDE la création de 3 emplois à temps complet. Ces emplois pourront être occupés par des agents contractuels pour les besoins du service compte tenu de la difficulté de pourvoir ces emplois par voie statutaire pour une durée de 3 ans. Leurs rémunérations seront calculées, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence au grade d'Adjoint Technique Territorial ou d'Adjoint Administratif Territorial.

Vote : Pour : 18

6 – Convention de participation prévoyance

Présents : ROUBAUD Marie-Thérèse, TORRENT Joseph, GAILLARD Valérie, FARIGOULE Chantal, MONTEIL Olivier, VALENTIN Sandrine, DESSALLES Stéphane, PAILHES Christian, PRIVAT Chantal, BONNAFOUX Denis, CROUZET Elisabeth, PULVERIC Maria, KLATA Bernadette, CLAUZIER Emmanuel, NICOUX Christian, GUITTARD Georges.

Représentés :

BRUNEL Jean-Pierre par Joseph TORRENT
BEAUD Gérard par Christian NICOUX

Absents : BRONCHY Didier, TORRENT Jacqueline MATHIEU Anne-Lise, TORRENT-PAILHES Françoise, ARNOULT Laurent, CHANY Rémi, MASSEBOEUF Franck, MASSEBEUF, Claude, CHASTANG Yves.

Présentation par Fabrice PESTRE, Directeur Général des Services
Le Conseil Municipal :

ADHERE à la convention de participation portant sur le risque Prévoyance signée par le CDG 43 avec le groupement VYV - MNT à compter du 1^{er} Janvier 2019. Par risque Prévoyance, il faut entendre les risques liés à l'incapacité de travail, et le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès.

FIXE pour ce risque, le niveau de participation à 10 € brut / mois / agent Equivalent Temps Plein (titulaire et stagiaire). La participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé par le CDG 43 pour son caractère solidaire et responsable,

REGLERA au CDG 43, via une convention de mutualisation, les frais de gestion annuels selon le barème voté par le conseil d'administration du CDG 43 à savoir 5 € par an et par agent permanent présent dans la collectivité. La participation financière est due à compter de l'adhésion à la convention de participation. La facturation des frais de gestion annuels donnera lieu à l'émission d'un titre de recette par le CDG 43.

AUTORISE le Maire à signer le bulletin d'adhésion à la convention de participation et la convention de mutualisation ainsi que tout acte en découlant.

Vote : Pour : 18

6 Bis – Taxes foncières des sections

Présents : ROUBAUD Marie-Thérèse, TORRENT Joseph, GAILLARD Valérie, FARIGOULE Chantal, MONTEIL Olivier, VALENTIN Sandrine, DESSALLES Stéphane, PAILHES Christian, PRIVAT Chantal, BONNAFOUX Denis, CROUZET Elisabeth, PULVERIC Maria, KLATA Bernadette, CLAUZIER Emmanuel, NICOUX Christian, GUITTARD Georges.

Représentés :

BRUNEL Jean-Pierre par Joseph TORRENT
BEAUD Gérard par Christian NICOUX

Absents : BRONCHY Didier, TORRENT Jacqueline MATHIEU Anne-Lise, TORRENT-PAILHES Françoise, ARNOULT Laurent, CHANY Rémi, MASSEBOEUF Franck, MASSEBEUF, Claude, CHASTANG Yves.

Présentation par Marie-Thérèse ROUBAUD, Maire
Le Conseil Municipal :

DECIDE de payer les taxes foncières de chacune des sections comme détaillées ci-dessous pour un montant total de 1.130,00 €.

-	Section de Barlet	146,00 €
-	Section de Brugiroux	18,00 €
-	Section de Marsanges	13,00 €
-	Section de la Bretagne	235,00 €
-	Section de Chilhaguet	36,00 €
-	Section de Jahon	513,00 €
-	Section de Volmadet	59,00 €
-	Section de Volmat	18,00 €
-	Section de Lestival	77,00 €
-	Section de Poursanges	15,00 €

Vote : Pour : 18

7 – Convention de mise à disposition de personnel - CCRHA

Présents : ROUBAUD Marie-Thérèse, TORRENT Joseph, GAILLARD Valérie, FARIGOULE Chantal, MONTEIL Olivier, VALENTIN Sandrine, DESSALLES Stéphane, PAILHES Christian, PRIVAT Chantal, BONNAFOUX Denis, CROUZET Elisabeth, PULVERIC Maria, KLATA Bernadette, CLAUZIER Emmanuel, NICOUX Christian, GUITTARD Georges.

Représentés :

BRUNEL Jean-Pierre par Joseph TORRENT
BEAUD Gérard par Christian NICOUX

Absents : BRONCHY Didier, TORRENT Jacqueline MATHIEU Anne-Lise, TORRENT-PAILHES Françoise, ARNOULT Laurent, CHANY Rémi, MASSEBOEUF Franck, MASSEBEUF, Claude, CHASTANG Yves.

Présentation par Marie-Thérèse ROUBAUD, Maire
Le Conseil Municipal :

APPROUVE le principe de mise à disposition de personnel entre la Commune de LANGEAC et la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier.

APPROUVE les modalités des conventions de mise à disposition à intervenir et autorise le Maire à signer ladite convention.

Vote : Pour : 18

8 – Projet de ferme solaire

Présents : ROUBAUD Marie-Thérèse, TORRENT Joseph, GAILLARD Valérie, FARIGOULE Chantal, MONTEIL Olivier, VALENTIN Sandrine, DESSALLES Stéphane, PAILHES Christian, PRIVAT Chantal, BONNAFOUX Denis, CROUZET Elisabeth, PULVERIC Maria, KLATA Bernadette, CLAUZIER Emmanuel, NICOUX Christian, GUITTARD Georges, CHASTANG Yves.

Représentés :

BRUNEL Jean-Pierre par Joseph TORRENT
BEAUD Gérard par Christian NICOUX

Absents : BRONCHY Didier, TORRENT Jacqueline MATHIEU Anne-Lise, TORRENT-PAILHES Françoise, ARNOULT Laurent, CHANY Rémi, MASSEBOEUF Franck, MASSEBEUF Claude.

Présentation par Joseph TORRENT, Adjoint
Le Conseil Municipal :

EMET un avis favorable sur le projet de promesse de bail emphytéotique.

DECIDE de retenir la proposition de la Société ENGIE GREEN France – Le Triade II – Parc d'activités Millénaire II – 215, Rue Samuel Morse – 34967 MONTPELLIER Cedex 2.

AUTORISE Madame le Maire à signer la promesse de bail emphytéotique et toutes pièces afférentes à cette affaire.

Vote : Pour : 16

Contre : 2 (G. Beaud- C. Nicoux)

Abstention : 1 (E. Clauzier)

9 – Bail emphytéotique avec la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier

Présents : ROUBAUD Marie-Thérèse, TORRENT Joseph, GAILLARD Valérie, FARIGOULE Chantal, MONTEIL Olivier, VALENTIN Sandrine, DESSALLES Stéphane, PAILHES Christian, PRIVAT Chantal, BONNAFOUX Denis, CROUZET Elisabeth, PULVERIC Maria, KLATA Bernadette, CLAUZIER Emmanuel, NICOUX Christian, GUITTARD Georges, CHASTANG Yves.

Représentés :

BRUNEL Jean-Pierre par Joseph TORRENT

BEAUD Gérard par Christian NICOUX

Absents : BRONCHY Didier, TORRENT Jacqueline MATHIEU Anne-Lise, TORRENT-PAILHES Françoise, ARNOULT Laurent, CHANY Rémi, MASSEBOEUF Franck, MASSEBEUF Claude.

Présentation par Marie-Thérèse ROUBAUD, Maire
Le Conseil Municipal :

DECIDE d'intégrer au bail emphytéotique à intervenir avec la Communauté de Communes des Rives du Haut Allier concernant le Moulin le niveau R+4 en plus des 3 autres niveaux (R+1, R+2, R+3) selon les mêmes conditions que décrites ci-dessus.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de ce bail emphytéotique avec la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier.

Vote : Pour : 18 (G. Beaud ne prend pas part au vote)

10 – Information sur les décisions du Maire dans le cadre des délégations données par le Conseil au titre de l'Article L2122-22 du CGCT-DCM du 17/04/14

Présents : ROUBAUD Marie-Thérèse, TORRENT Joseph, GAILLARD Valérie, FARIGOULE Chantal, MONTEIL Olivier, VALENTIN Sandrine, DESSALLES Stéphane, PAILHES Christian, PRIVAT Chantal, BONNAFOUX Denis, CROUZET Elisabeth, PULVERIC Maria, KLATA Bernadette, CLAUZIER Emmanuel, NICOUX Christian, GUITTARD Georges, CHASTANG Yves.

Représentés :

BRUNEL Jean-Pierre par Joseph TORRENT
BEAUD Gérard par Christian NICOUX

Absents : BRONCHY Didier, TORRENT Jacqueline MATHIEU Anne-Lise, TORRENT-PAILHES Françoise, ARNOULT Laurent, CHANY Rémi, MASSEBOEUF Franck, MASSEBEUF Claude.

1/ Exercice du droit de préemption

Immeubles concernés :

- Références cadastrales : BY 90 et BY 91
- Surfaces : 4 606 m²
- Situation : Pré Saint-Gall
- Prix : 8 000 €

2/ Signature d'un contrat de prêt : Crédit Agricole Loire - Haute-Loire

Montant du prêt : 1.500.000 €

Durée en années : 20

Taux fixe : 1,61 %

Périodicité des échéances : annuelle

3/ Signature d'une convention pour le prélèvement de boutures de saules sur les berges de l'Allier

Signataire : Saules et Eaux - Lapra – 07310 INTRES

Objet : Prélèvement de boutures de saules sur les berges communales de l'Allier bordant le Champ de fêtes, ainsi que sur les deux îles situées à l'amont

Contreparties : Autorisation est accordée à titre gratuit en contrepartie l'entretien des berges sur les zones décrites

Durée : 01/10/2018 au 31/12/2021

11 – Création d'un lieu de baignade et pôle de loisirs à Langeac

Présents : ROUBAUD Marie-Thérèse, TORRENT Joseph, GAILLARD Valérie, FARIGOULE Chantal, MONTEIL Olivier, VALENTIN Sandrine, DESSALLES Stéphane, PAILHES Christian, PRIVAT Chantal, BONNAFOUX Denis, CROUZET Elisabeth, PULVERIC Maria, KLATA Bernadette, CLAUZIER Emmanuel, NICOUX Christian, GUITTARD Georges, CHASTANG Yves.

Représentés :

BRUNEL Jean-Pierre par Joseph TORRENT
BEAUD Gérard par Christian NICOUX

Absents : BRONCHY Didier, TORRENT Jacqueline MATHIEU Anne-Lise,
TORRENT-PAILHES Françoise, ARNOULT Laurent, CHANY Rémi, MASSEBOEUF
Franck, MASSEBEUF Claude.

Présentation par Marie-Thérèse ROUBAUD, Maire et Joseph TORRENT, Adjoint
Le Conseil Municipal :

DECIDE la poursuite du projet de lieu de baignade et pôle de loisirs.

AUTORISE Mme le Maire à désigner un maître d'œuvre ainsi qu'à signer le marché
correspondant à intervenir.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel comme décrit ci-dessous.

Coût d'investissement :

Coûts prévisionnels des travaux	750.000 €
Terrassements généraux, réseaux et revêtements	190.000 €
Gros œuvre	70.000 €
Etanchéité	70.000 €
Hydraulique	110.000 €
Biotope humide	120.000 €
Plantations et mobiliers	80.000 €
Bâtiment accueil	110.000 €

Tranches Optionnelles :	195.000 €
Jeux aqualudiques (forfait 10 jeux)	125.000 €
Nouveaux bâtiment tennis	45.000 €
Skate Park	25.000 €

Coûts prévisionnels des études	103.000 €
Liste des études complémentaires pour concrétiser le projet	
Plan topographique	
Demande d'autorisation d'urbanisme	4.000 €
Dossier loi sur l'eau	7.500 €
Etude géotechnique d'avant-projet	6.000 €
Profil de baignade	6.500 €
Déclaration d'ouverture	3.000 €
Mission complète de Maîtrise d'œuvre AVP, PRO, ACT, EXE, DET, AOR, OPC (9% du coût prévisionnel HT des travaux)	67.500 €
Mission complémentaire de suivi de projet et chantier	
Sécurité et Protection de la Santé	3.500 €
Contrôleur technique	5.000 €

Fonctionnement de l'équipement (ouverture du 15 mai au 15 septembre)

A/ Charges énergétiques et matérielles annuelles	23.606 €
Consommation d'eau bâtiment accueil/sanitaire	1.588 €
Consommation en électricité	13.218 €

Analyses d'eau	2.800 €
Consommables sanitaire, droguerie...)	2.500 €
Maintenance et suivi	3.500 €

B/ Charges salariales annuelles	78.750 €
Personnels d'entretien	31.500 €
Personnels d'accueil	20.250 €
Personnels de surveillance	27.000 €

Coût total annuel des charges d'exploitation 102 951 €

A ce stade du projet, le plan de financement pourrait être le suivant :

Travaux + Maitrise d'œuvre :	1 048 000 €
Région Auvergne – Rhône-Alpes 30%	314 400 €
FEADER 20%	209 600 €
Etat (Contrat de Ruralité) 20%	209 600 €
Département de la Haute-Loire 10%	104 800 €
Commune de LANGEAC 20 %	209 600 €
TOTAL	1 048 000 €

AUTORISE Mme le Maire à solliciter toutes les subventions possibles pour financer ce projet.

Vote : Pour : 15

Abstention : 4 (G. Beaud- E. Clauzier – C. Nicoux – G. Guittard)

12 – Déclassement du domaine public à Chambaret

Présents : ROUBAUD Marie-Thérèse, TORRENT Joseph, GAILLARD Valérie, FARIGOULE Chantal, MONTEIL Olivier, VALENTIN Sandrine, DESSALLES Stéphane, PAILHES Christian, PRIVAT Chantal, BONNAFOUX Denis, CROUZET Elisabeth, PULVERIC Maria, KLATA Bernadette, CLAUZIER Emmanuel, NICOUX Christian, GUITTARD Georges, CHASTANG Yves.

Représentés :

BRUNEL Jean-Pierre par Joseph TORRENT
BEAUD Gérard par Christian NICOUX

Absents : BRONCHY Didier, TORRENT Jacqueline MATHIEU Anne-Lise, TORRENT-PAILHES Françoise, ARNOULT Laurent, CHANY Rémi, MASSEBOEUF Franck, MASSEBEUF Claude.

Présentation par Joseph TORRENT, Adjoint
Le Conseil Municipal :

APPROUVE le déclassement de partie du domaine public (environ 1387 m²) à Chambaret lieu-dit Bouvagnat tel que décrit sur le plan.



AUTORISE Mme le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à signer les actes et tous documents nécessaires à intervenir.

Vote : Pour 19

13 – REGULARISATION FONCIERE VAL FLEURI – OPAC 43

Présents : ROUBAUD Marie-Thérèse, TORRENT Joseph, GAILLARD Valérie, FARIGOULE Chantal, MONTEIL Olivier, VALENTIN Sandrine, DESSALLES Stéphane, PAILHES Christian, PRIVAT Chantal, BONNAFOUX Denis, CROUZET Elisabeth, PULVERIC Maria, KLATA Bernadette, CLAUZIER Emmanuel, NICOUX Christian, GUITTARD Georges, CHASTANG Yves.

Représentés :

BRUNEL Jean-Pierre par Joseph TORRENT

BEAUD Gérard par Christian NICOUX

Absents : BRONCHY Didier, TORRENT Jacqueline MATHIEU Anne-Lise, TORRENT-PAILHES Françoise, ARNOULT Laurent, CHANY Rémi, MASSEBOEUF Franck, MASSEBEUF Claude.

Présentation par Marie-Thérèse ROUBAUD, Maire
Le Conseil Municipal :

DONNE son accord sur ce projet aux conditions énoncés ci-dessous.

Les deux parties, qui ont des intérêts communs dans ces régularisations ont convenu de ne pas se verser ou demander le règlement de prix de vente ou de soulte.

L'OPAC 43 devra céder à la commune de LANGEAC :

	Références cadastrales	Surfaces
Section AD	n° 564	143 m ²
	n° 566	38 m ²
	n° 567	68 m ²
	n° 573	165 m ²
	n° 576	1374 m ²
	TOTAL	1788 m²

La commune de LANGEAC devra céder à l'OPAC 43 :

	Références cadastrales	Surfaces
Parcelle issue du domaine public Section AD	n° 577	173 m ²
Section AD	n° 569	250 m ²
	n° 571	193 m ²
	TOTAL	616 m²



Concernant la parcelle cadastrée section AD n° 577 issue du domaine public, il est précisé que : la gestion de la voirie communale, et donc les procédures de classement / déclassement des voies communales relève de la compétence du conseil municipal. Toute décision de classement / déclassement de voirie communale doit donc faire l'objet d'une délibération du conseil municipal, prise selon les cas de figure après une procédure d'enquête publique.

La loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 **de simplification du droit a dans son** art. 62 II (Journal Officiel du 10 décembre 2004) modifié l'article L. 141-3 du code de la voirie routière qui prévoit désormais que la procédure de classement ou déclassement d'une voie communale est dispensée d'enquête publique préalable, sauf lorsque le classement ou le déclassement envisagé a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Ainsi, il est décidé de déclasser la parcelle cédée à l'OPAC 43 ci-dessus désignée suivant les dispositions de la Loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 art. 62 II et la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 242 ont modifié l'article L 141-3 du code de la voirie routière qui prévoit désormais que la procédure de classement ou déclassement d'une voie communale est dispensée d'enquête publique préalable, sauf lorsque le classement ou le déclassement envisagé a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

La commune de LANGEAC considère que la distraction partielle du domaine public de ce trottoir permettant l'aménagement d'une opération de construction de logements et dont le transfert ne porte nullement atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation se dispense par conséquent la mise en œuvre de l'enquête publique.

L'OPAC 43 prendra à sa charge les frais de géomètre, et réalisera les actes de cession.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner son accord sur ce projet aux conditions énoncés ci-dessus et d'autoriser Mme le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à signer les actes de vente administratifs et tous documents nécessaires à intervenir.

AUTORISE Mme le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à signer les actes de vente administratifs et tous documents nécessaires à intervenir.

Vote : Pour 19

14 – CESSION DE TERRAIN à Mr et Mme PALMIER

Présents : ROUBAUD Marie-Thérèse, TORRENT Joseph, GAILLARD Valérie, FARIGOULE Chantal, MONTEIL Olivier, VALENTIN Sandrine, DESSALLES Stéphane, PAILHES Christian, PRIVAT Chantal, BONNAFOUX Denis, CROUZET Elisabeth, PULVERIC Maria, KLATA Bernadette, CLAUZIER Emmanuel, NICOUX Christian, GUITTARD Georges, CHASTANG Yves.

Représentés :

BRUNEL Jean-Pierre par Joseph TORRENT
BEAUD Gérard par Christian NICOUX

Absents : BRONCHY Didier, TORRENT Jacqueline MATHIEU Anne-Lise, TORRENT-PAILHES Françoise, ARNOULT Laurent, CHANY Rémi, MASSEBOEUF Franck, MASSEBEUF Claude.

Présentation par Marie-Thérèse ROUBAUD, Maire
Le Conseil Municipal :

APPROUVE le déclassement de partie du domaine public tel que décrit ci-dessous.

Monsieur et Madame Denis PALMIER, demeurant La Bretagne 43300 LANGEAC, sollicite la Commune pour l'acquisition d'une parcelle communale d'environ 164 m² en limite de leur propriété, classée chemin rural à proximité de la « voie blanche » reliant Chambaret à Marsanges.



Cette parcelle issue du domaine public, il est précisé que : la gestion de la voirie communale, et donc les procédures de classement / déclassement des voies communales relève de la compétence du conseil municipal. Toute décision de classement / déclassement de voirie communale doit donc faire l'objet d'une délibération du conseil municipal, prise selon les cas de figure après une procédure d'enquête publique.

La loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 **de simplification du droit** dans son art. 62 II (Journal Officiel du 10 décembre 2004) modifié l'article L. 141-3 du code de la voirie routière qui prévoit désormais que la procédure de classement ou déclassement d'une voie communale est dispensée d'enquête publique préalable, sauf lorsque le classement ou le déclassement envisagé a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Ainsi, il est décidé de déclasser la parcelle cédée suivant les dispositions de la Loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 art. 62 II et la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 242 ont modifié l'article L 141-3 du code de la voirie routière qui prévoit désormais que la procédure de classement ou déclassement d'une voie communale est dispensée d'enquête publique préalable, sauf lorsque le classement ou le déclassement envisagé a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

La commune de LANGEAC considère que le transfert ne porte nullement atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation se dispense par conséquent la mise en œuvre de l'enquête publique.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette cession à Monsieur et Madame Denis PALMIER au prix de 15 € / m² (comprenant les frais administratifs) soit 2460 € et en contrepartie de la prise en charge par les acquéreurs des frais d'établissement du document d'arpentage nécessaire et des frais notariaux.

APPROUVE la cession immobilière suivante :

- Objet : Parcelle issue du domaine public (environ 164 m²) située lieu-dit La Garrigue à LANGEAC
- Vendeur : Commune de Langeac
- Acquéreur : Monsieur et Madame Denis PALMIER, demeurant La Bretagne 43300 LANGEAC.
- Prix : 15 €/m² (soit 2460 €) + frais de géomètre + frais de Notaire.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à signer l'acte à intervenir.

Vote : Pour 19

15 – ACQUISITION TERRAIN IMPASSE DANTON

Présents : ROUBAUD Marie-Thérèse, TORRENT Joseph, GAILLARD Valérie, FARIGOULE Chantal, MONTEIL Olivier, VALENTIN Sandrine, DESSALLES Stéphane, PAILHES Christian, PRIVAT Chantal, BONNAFOUX Denis, CROUZET Elisabeth, PULVERIC Maria, KLATA Bernadette, CLAUZIER Emmanuel, NICOUX Christian, GUITTARD Georges, CHASTANG Yves.

Représentés :

BRUNEL Jean-Pierre par Joseph TORRENT
BEAUD Gérard par Christian NICOUX

Absents : BRONCHY Didier, TORRENT Jacqueline MATHIEU Anne-Lise, TORRENT-PAILHES Françoise, ARNOULT Laurent, CHANY Rémi, MASSEBOEUF Franck, MASSEBEUF Claude.

Présentation par Marie-Thérèse ROUBAUD, Maire
Le Conseil Municipal :

APPROUVE l'acquisition à titre gratuit par le Commune de la parcelle AL 302 d'une surface de 15 ca.

FIXE la valeur de la parcelle à 15 € / m² soit 225 €.

DIT que les frais de géomètre sont à la charge de la Commune de LANGEAC.

DIT que les frais d'actes sont à la charge du vendeur.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à signer tous les documents à intervenir

Vote : Pour 19

CLOTURE DE LA SEANCE : 21 h 30

LANGÉAC, le 19 Octobre 2018

**La Secrétaire de séance,
Valérie GAILLARD,**